



CHARTRE D'ACCUEIL DES CAMPS



DAOVI

- D'Ailleurs On Vient d'Ici -



D'Ailleurs On Vient d'Ici

« DAOVI » est une Association régie par la loi de 1901 à but non lucratif dont les objectifs sont principalement l'organisation, l'encadrement et l'animation en colonie et centre de vacances en direction des ADOS de 13 à 17 ans et pour le public primaire de 6 à 12 ans. L'association a été créée, par un petit nombre de bénévoles et de professionnels, animés par la volonté de transmettre leurs passions et expériences aux plus jeunes.

La mise en œuvre de ces activités a été initiée à la demande de nos jeunes et de leurs parents ainsi qu'à la demande de la Province sud et Mairie de Nouméa qui souhaite développer de nouveaux projets pour les adolescents en pleine nature. Ce qui nous a amené à imaginer et promouvoir de nouveaux séjours avec hébergement sur toute la grande terre et îles loyautés.

« DAOVI » organise des séjours toute l'année à chaque période de vacances scolaires sur différents sites : en tribu, en bord de mer, en rivière ou même dans nos chaînes de montagne.

En 2020, nous prévoyons l'ouverture de notre premier camp en île loyauté, à Lifou.

L'organisation de l'association est basée sur l'échange et le partage, offrant la possibilité de découvrir comment d'autres jeunes vivent dans leurs communes ou tribu à travers des échanges culturels et traditionnels.

Faire découvrir notre patrimoine par : Le Partage, La Solidarité, Le Respect, Le Vivre Ensemble et les valeurs de la Citoyenneté à travers des activités sportives, ludiques, culturelles et artistiques. L'idée est de favoriser le ludisme pour que les jeunes apprennent en s'amusant. L'association est fondée sur l'innovation et la modernité. Nous leur donnerons des conseils tout au long de nos séjours afin qu'ils comprennent que le sport et la culture rime avec un mode et une hygiène de vie.

De par nos expériences : Nous avons pu noter une forte demande de la part des parents et surtout des jeunes. La qualité et la variété de nos activités plaisent, la demande est en constante augmentation. Ce sont essentiellement des adolescents issus de Nouméa et des communes proches qui sont les plus souvent intéressés.

Enfin, le principe de l'association repose sur l'inter-échange des us et coutumes au sein des communautés qui composent la Nouvelle Calédonie pour un meilleur vivre ensemble



1. Les camps

DAOVI organise dans une année 5 à 6 camps accueillant des enfants de 7 à 9 ans ; de 10 à 13 ans et des adolescents de 13 à 17 ans.

Les camps phares de l'association sont :

- « Le Tour De La Calédonie » soit 10 jours au nord de la Nouvelle Calédonie avec des haltes dans les plus beaux spots du Pays !
- « Le camp en 2 étapes » avec 3 lieux phares des camps DAOVI
- « Les camps sur les îles loyautés » avec la découverte de la culture Kanak et des lieux mythiques !
- Camps au CAP de POÉ
- Camps Pocquereux

Le départ et le retour sont les seuls moments avec la réunion d'information, où l'on est en contact avec les parents.

Le départ aura lieu un lundi ou dimanche d'un lieu précisé lors de la réunion avec les parents

Nous demandons aux familles d'être présentes au moins 1H30 à l'avance afin de pouvoir assurer un départ dans de bonnes conditions.

Le jour du départ, l'équipe d'animation renseignera les parents sur les questions éventuelles en les rassurant et elle prendra par écrit leurs recommandations de dernières minutes.

Le jour du retour sera transmis par l'équipe aux parents.

2. Les inscriptions

Une première inscription DAOVI

Pour une première inscription à DAOVI il faudra nous fournir :

- La fiche sanitaire d'information remplie (pièce jointe)
- Un certificat médical certifiant que les vaccins sont à jour.
- Les dates et lieux souhaités pour les camps
- La somme de 2 500 francs, en plus du tarif, qui correspond à la cotisation annuelle valable jusqu'à décembre de l'année en question.

Les parents seront informés de l'ouverture des inscriptions pour les camps sur la page Facebook de DAOVI ou le site : www.daovi-asso.com



3. Les tarifs et modalités de paiement

Les camps sont tarifés selon les prestations et les activités qui les composent.

Les tarifs sont, entre 33 000 et 80 000 selon les préparations, tout compris soit :

- Les activités : Kayak, Canyoning, visite de grottes, snorkeling...
- Le repas
- L'hébergement : tente, matelas...
- Le transport : billet d'avion, minibus 9 places, taxi boat, car.

Les modalités de paiement :

Pour les camps nous restons très flexibles en permettant aux parents de régler en plusieurs fois, sur 2 ou 3 mois.

Cependant, si le paiement de la facture n'est pas effectué nous serons dans l'obligation de ne plus accepter l'inscription du jeune pour les camps suivants.

Si le règlement de la facture ou d'une partie de celle-ci n'est pas effective au premier jour du camps l'enfant sera tout de même accueilli par notre équipe.

Les modes de règlement :

L'association accepte les règlements par :

- Chèque à l'ordre de DAOVI
- Virement en précisant le nom et prénom de l'enfant dans le libellé
- Bon CAFAT d'un montant de 4000 francs ou 6000 francs : 1 bon / enfant / semaine
- Bon CCAS d'un montant de 4000 francs : les bons doivent être signés par les parents et ils peuvent en utiliser autant qu'ils le souhaitent.
- Bourse qui permet d'avoir – 4000 francs / jour sur les camps : non cumulable avec les autres aides

4. Remboursement :

En cas d'annulation d'un camp (colonie de vacances) en raison de mauvaises conditions météorologiques, un avoir sera automatiquement proposé.

Si l'annulation relève de notre responsabilité, un remboursement total sera effectué.

Si l'annulation est de votre fait, les avoirs sont valables pendant une durée d'un an à compter de la date d'annulation.



5. En cas d'absence

Pour l'absence d'un enfant nous souhaitons être informé le plus tôt possible, vous pouvez nous envoyer un mail à camps.daovi@gmail.com ou nous contacter au 50 38 34 (président de l'association Malik) ou Charly 71 20 15.

Si nous sommes prévenus 72h à l'avance, nous utiliserons la somme réglée en avoir pour les prochains camps, sinon le remboursement ne sera pas possible.

Si l'annulation est de votre fait et validé par notre bureau, les avoirs sont valables pendant une durée d'un an à compter de la date d'annulation.

6. L'encadrement

L'équipe de direction

L'équipe de direction sera chargée de veiller au bon déroulement du séjour, et de gérer son équipe d'encadrement.

Elle sera chargée d'assurer toutes les tâches administratives liées à l'organisation et au déroulement du séjour (inscriptions, budget, planning des animateurs, plannings des sorties et interventions, etc.) et de gérer l'organisation technique du séjour. Elle sera également chargée de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

De plus, de direction est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'équipe de direction aura un rôle relationnel important avec tous les partenaires et interlocuteurs, directs ou indirects du projet.

Enfin, elle se rendra le plus souvent disponible afin d'aider au maximum l'équipe d'animation que ce soit pour les tâches de la vie quotidienne que pour les activités.

L'animateur

Les valeurs suivantes servent de référence à l'animateur et devraient l'aider à concevoir son rôle auprès des jeunes :

- La responsabilité (conscient de ses actes et de ses dires),
- La liberté (autonomie, prises d'initiative et choix éducatifs),
- Le respect (mutuel, des autres, des idées, du travail d'autrui),
- La solidarité (travail en collaboration avec le reste de l'équipe pour préserver la cohérence du projet pédagogique),
- L'esprit critique (se remettre en cause, s'évaluer),
- La créativité (être constructif, chercher à inventer des solutions face aux problèmes)

L'animateur doit toujours avoir une tenue vestimentaire correcte, et faire attention à son vocabulaire ainsi qu'à ses gestes. Il doit être disponible auprès des jeunes. Savoir rire, jouer et dire non mais en expliquant pourquoi.

L'animateur est une personne qui inspire confiance et sécurité. Il permet au jeune d'agir en autonomie mais en respectant des règles de vie quotidienne.



La consommation de tabac est interdite en présence des jeunes. Elle ne peut se faire que si cela ne gêne en rien l'activité ou le fonctionnement du centre.

Au mettre titre qu'avec les jeunes, drogue et alcools sont interdits.

Le non-respect de ses trois points constitue un motif de renvoi.

L'animateur SB

Il encadrera les baignades et devra repérer les lieux c'est-à-dire sécuriser le coin de baignade et le délimiter, être garant de la sécurité des enfants.

Il restera hors de l'eau dans un endroit où il y a une vision globale et où il sera visible des enfants. Il devra être vigilant et vérifier qu'il est bien un animateur pour 10 dans l'eau. Enfin il définira puis rappellera régulièrement les règles aux enfants et aux animateurs.

Lors du voyage en minibus :

- Les jeunes seront comptés à la montée et à la descente du minibus.
- Ils seront 8 par minibus + l'animateur référent.
- Chaque animateur aura à charge un groupe de jeune.

7. Les conditions sanitaires

L'infirmierie

Une infirmerie est réservée pour les soins et l'isolement des malades.

Avant l'ouverture du séjour, le directeur et le médecin responsable du dispensaire définiront les conditions de prise en charge des soins et d'évacuation d'urgence.

Les numéros d'appels d'urgence et des secours seront affichés et présentés par le directeur à toute l'équipe d'encadrement. La réserve à pharmacie sera placée hors de portée des jeunes.

Le responsable du suivi sanitaire devra :

- S'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison ainsi que, des certificats médicaux pour les pratiques sportives.
- Informer les personnes concernées de l'existence d'éventuelle d'allergies.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant le séjour et s'assurer de la prise des médicaments.



- S'assurer que les médicaments des mineurs sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf cas particulier (ventoline /sur ordonnance du médecin...)
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, la date et l'heure des soins et notamment les traitements médicamenteux.
- Tenir à jour les trousseaux de premiers secours. Elles doivent être disponibles pour tous déplacements en dehors du centre. Elles doivent être propres et correctement fermées.
- Rendre compte de toutes actions, de nouveaux éléments au directeur
- Faire part des éléments à renouveler dans la pharmacie.

Le repas :

L'équipe d'animation, avec l'aide des jeunes, préparerons les repas. Des menus, équilibrés, seront fixés à l'avance et une partie des denrées alimentaires leur sera fournie.

La réglementation concernant les normes d'hygiène leur sera transmise à l'avance.

Pour éviter tout risque d'accidents alimentaires, nous veillerons particulièrement au respect des règles d'hygiène lors de l'approvisionnement, du stockage et des manipulations des denrées alimentaires.

Des échantillons de chaque repas seront conservés à 3°C pendant 5 jours.

8. Le matériel

Nous demandons aux jeunes de prendre leurs oreillers, couettes, draps, doudou et de signaler à l'équipe tout médicament pris.

L'équipe fournira les tentes et matelas. Enfin, une liste « trousseau camp » ainsi que le programme du camp sera transmis aux parents par mail.

9. Les mesures d'urgence

En cas d'accident, les responsables du camp sont autorisés à prendre toutes les mesures qui leur paraîtront nécessaires, les parents étant avertis le plus rapidement possible.

Les parents auront renseigné lors de l'inscription de l'enfant toutes les informations nécessaires en terme médical afin que nous connaissions les allergies, éventuelles hospitalisations mais également le contact du médecin traitant.



L'engagement de l'équipe vis-à-vis des parents et des jeunes

Les camps de l'association DAOVI sont des espaces de rencontre et d'échange.

Les activités proposées par l'équipe encadrante découlent d'une demande des jeunes mais également d'une volonté de faire découvrir de nouvelle pratique et de nouvelle culture de la part de l'équipe.

Ainsi, nous considérons les avis, les questions et les préconisations des jeunes en termes d'activités, ils sont acteurs de leurs vacances et de leurs camps.

L'équipe s'engage à transmettre des valeurs complémentaires aux valeurs transmises à l'école et à la maison tels que le vivre ensemble, l'écologie, la citoyenneté, l'autonomie ou encore le civisme.

Nous nous engageons à accompagner le jeune lors de son séjour en termes de sécurité et d'attention.

À tout moment l'équipe de DAOVI est présente pour répondre à vos questions et vous rencontrer.

La signature de la fiche sanitaire fournie lors de l'inscription certifie que vous avez lu et approuvé cette charte disponible sur notre site internet : <https://www.daovi-asso.com/>